



Renouvellement du 2ème cdd

Par **marie**, le **01/09/2009** à **13:58**

Bonjour,j'ai effectué un premier cdd de 3 mois et je vien d'en recommencer un autre!!!apres ce dernir cdd j'ai une promesse d'embauche en cdi,seulement debut d'année prochaine je souhaite passer un concours et si je suis acceptée un an d'ecole qui commence!!!si j'accepte le cdi et si je reussi mon concours je serai obliger de quitter mon emploi et je ne touchéré donc pas les assedic.

ma question est donc la suivante est ce que je peut proposée a mon patron de me refaire un cdd meme d'une autre periode comme sa le jour ou je voudrais partir j'aurais le droit a des indemnités?

merci de me repondre car je suis vraiment perdus.

Par **fabienne034**, le **01/09/2009** à **16:48**

Bonjour,

le patron propose un cdi pour ne pas payer l'indemnité de précarité il refusera un nouveau cdd qui risque d'être illégal

pour tout savoir sur le droit du cdd

<http://www.fbis.net/cdddroit.htm>

les textes de rupture ou démission sont accesibles avec les liens , les infos juridiques sont

gratuites